

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 5 septembre 2023, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2023-09-235

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
5 septembre 2023
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal d'aout 2023;
5. Comptes à accepter – Aout 2023;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Dépôt de la correspondance ;
 3. Dépôt rapport financier du 1 janvier au 31 août 2023;
 4. Ressources humaines :
 - a) Technicienne comptable – Embauche;
 - b) Poste de secrétaire et opérateur de machinerie lourde - Comité de sélection;
 5. Caméras à Desro.ca- Achat;
 6. Soccer- Paiement des entraîneurs;
 7. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada- Appui ;

8. Appartement Pierre Brochu- Demande d'utilisation du centre communautaire en cas d'urgence ;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. ;
8. Sécurité publique :
 1. ;
9. Transport :
 1. Réseau routier local – Attestation des montants 2023 ;
 2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
10. Hygiène du milieu :
 1. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Demande de dérogation ;
 2. Compteur d'eau, modèle de règlement- Avis de motion ;
12. Loisir et culture :
 1. Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
13. Santé et bien-être :
 1. ;
14. Projets d'investissement :
 1. Travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joubert Ouest - Phase 1;
 - a) Décompte numéro : #2 ;
 2. Projet des jeux d'eau
 - a) ;
 3. Biomasse
 - a) ;
15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2023-09-236

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 août 2023 tel que rédigé.

Résolution 2023-09-237

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses d'août 2023 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 81 942.22 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 50 942.28 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 30 999.94 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :

Propos du maire, séance mensuelle du 5 septembre 2023

Il n'y a pas de rapport écrit des conseillers à déposer pour cette rencontre.

CORRESPONDANCE :

6.2a. La crise du logement est un sujet d'actualité qui touche toutes les régions du Québec ainsi que la nôtre. En début d'année, les membres du conseil de la MRC ont d'ailleurs signifié leur intention de travailler ensemble afin de mieux comprendre les enjeux, mais aussi de mieux saisir le rôle que la MRC, les villes et les municipalités pourraient jouer pour résoudre les problématiques. Vous êtes donc invités à une rencontre de travail le :

- Mardi 19 septembre 2023
- De 17h à 21h
- Au Centre récréoculturel d'Amqui, 55 rue du Carrefour-Sportif

6.2b. Entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de la Matapédia et de la Mitis.

Priorités locales 2023-2029

1. Maximiser le détournement de l'enfouissement de la matière organique sur l'ensemble du territoire par l'amélioration de la performance de tous les secteurs.
2. Optimiser la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale.

3. Être à l'affût afin de saisir les opportunités d'économie circulaire et d'innovations pouvant s'appliquer ou se développer sur la réalité du territoire.

6.2C. Un constat d'infraction a été délivré par le directeur général des élections à l'encontre d'un ancien, candidat indépendant autorisé lors des élections générales municipales du 7 novembre 2021, pour avoir omis de transmettre au trésorier de la municipalité sa Liste des donateurs et rapport de dépenses, laquelle devait être transmise au plus tard le 7 février 2022, conformément aux articles 513.1 et 513.1.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

6.2d. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Invitation aux propriétaires de résidences de Sayabec à participer à la mise en œuvre de la Stratégie par l'installation de compteurs d'eau.

6.2 Les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028 Ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec. La FQM invite toutes les municipalités membre à adopter une résolution à l'appui de ce projet.

6.3. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, fait le dépôt de rapport financier du 1 janvier au 31 août 2023.

Résolution 2023-09-238

**Administration –
Technicienne comptable –
Embauche**

CONSIDÉRANT la démission de la technicienne comptable le 7 août 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'embauche de madame Hélène Cloutier au poste de technicienne comptable en date du 21 août 2023.

Résolution 2023-09-239

**Administration – Poste de
secrétaire et opérateur de
Machinerie Lourde –
Comité de sélection**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer mesdames Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Jean Orsini, directeur des travaux publics, Frédéric Caron conseiller, ainsi que monsieur Ihsan Najy, coordonnateur en recrutement et rétention développement, afin qu'ensemble, ils forment le comité de

sélection pour les nouvelles personnes à embaucher au poste de secrétaire et les deux postes d'opérateurs de machinerie lourde.

Résolution 2023-09-240

Caméras à Desro.ca – Achat

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat de deux (2) caméras à Desro.ca au cout de 2 327.04 \$, plus les taxes applicables et la main d'œuvre pour l'installation, conformément à la soumission transmise par Steve Dufour, technicien informatique à la MRC de La Matapédia, pour le projet des jeux d'eaux.

Résolution 2023-09-241

Soccer - Paiement des entraîneurs

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder au paiement des entraîneurs du soccer, Elisabeth Michaud, Rosaly Lavoie et Mathéo Berger; un montant de 333,33 \$ chacun.

Résolution 2023-09-242

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada - Appui

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement des conseillers/conseillères présents, que la municipalité de Sayabec demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés monsieur Pascal Bérubé et madame Christina Michaud, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Résolution 2023-09-243

Appartement Pierre Brochu – Demande d'utilisation du centre communautaire en cas d'urgence

CONSIDÉRANT QUE les appartements Pierre Brochu sont sur le territoire de la municipalité de Sayabec;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre en place un processus en cas de sinistre pour les appartements Pierre Brochu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- **QUE** le Conseil autorise le centre communautaire au 6 rue Keable Sayabec, soit un endroit de rassemblement aux pensionnaires des appartements Pierre Brochu en cas de sinistre.

Résolution 2023-09-244

Transport – Réseau routier local – Attestation des montants 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 82 400 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'une nouvelle exigence, soit d'**allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant**. Cette exigence a été introduite afin que le Programme contribue davantage à améliorer l'état du réseau routier local.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. La somme consacrée par la Municipalité de Sayabec à l'entretien du réseau routier local s'élève à \$ pour l'exercice financier 2023.

7.1. Il n'y a pas de recommandations du comité des dons pour cette rencontre.

Résolution 2023-09-245

**PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE (PAVL)**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE madame Chimène Ngomanda, directrice- générale et greffière trésorière doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE madame Chimène Ngomanda, choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE madame Chimène Ngomanda autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, appuyée unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Sayabec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Chimène Ngomanda, directrice-générale et greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Résolution 2023-09-246

**Programme pour
l'élaboration des plans de
protection des sources
d'eau potable (PEPPSEP)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu à l'unanimité que la municipalité Sayabec autorise ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- **QUE** la directrice- générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2023-09-247

Urbanisme – Dérogation mineure – Monsieur Éric Sirois et Madame Julie Marin

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 18 août 2023 dernier invitant tout intéresser à se faire entendre par courrier ou par courriel ou encore en personne lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DPADL230143 présentée par madame et monsieur Éric Sirois et Julie Marin pour leur propriété situer, au 5 rue Saint-Charles.

Résolution 2023-09-248

RÈGLEMENT NO 2023-10 RÉLATIF SUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'INSPECTION, L'ENTRETIEN ET LA RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU-Avis de Motion

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Carrier, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement relatif sur la fourniture, l'installation, l'inspection, l'entretien et la relève des compteurs d'eau.

Résolution 2023-09-249

Programme de soutien aux politiques familiales municipales- demande d'aide financière

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice-générale et greffière trésorière, à signer au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- de confirmer que madame Joannie Lajoie est l'élue responsable des questions familiales.

Résolution 2023-09-250

**Travaux d'aqueduc et
d'égout sanitaire sur la rue
Joubert Ouest- Phase 1-
Décompte numéro #2**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la décompte numéro #2 des entreprises d'Auteuil et Fils inc. au montant de 240 156.10 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joubert Ouest-Phase 1.

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

Résolution 2023-09-251

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h05.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib